

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE
PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1 000 F • 48 à 60 pages 1 500 F • Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO 20 000 F • AFRIQUE 28 000 F • HORS-AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récipissé de déclaration d'associations.. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertion)..... 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 5 000 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi
Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à l'EDITOGO : Tél. (228) 21-37-18 Fax : 22-14-89 BP. 891 Lomé-Togo

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 21-27-01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demandes d'immatriculation)	
Récépissés de déclarations d'associations	10
Avis de pertes de titres fonciers	14

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du Journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incesamment en l'auditoire des tribunaux de Tsévié, Lomé, Dapaong, Kpalimé, Kévé, Kara, Aného, Sokodé, Notsé, Niamtougou et Bassar.

Suivant réquisition, n° 21 624 déposée le 03 - 10 - 2000, M. ALI-ADAM Ahoussintché, profession d'ingénieur des Eaux et Forêts, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tsévié Davié, connu sous le nom de Adétikopé Agomédjogbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 625 déposée le 03 - 10 - 2000, M. ALI-ADAM Ahoussintché, profession d'ingénieur des Eaux et Forêts, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tsévié Davié, connu sous le nom de Adétikopé Agomédjogbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 626 déposée le 03 - 10 - 2000, M. GNAKOU Aziki Bouwessodjo, profession d'officier de gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 24 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Totsivi Gbonyé et borné au nord, par une rue de 8 m, au sud par les lots n° 444, 446, à l'est par le lot n° 441 et à l'ouest par le lot n° 447.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 627 déposée le 04 - 10 - 2000, la Société Cotonnière des Savanes (SOCOSA), profession d'égreneur de coton, demeurant et domicilié Immeuble TABA à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 27 ha 51 a 74 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Nanergou et borné au nord par la haute tension Ghana-Dapaong, au sud par la route nationale n°1, à l'est par la propriété DJAKOUM-Djaba et à l'ouest par la propriété TANGOUNE-Digbéne.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 628 déposée le 04 - 10 - 2000, M. AMEWUHO Kodzo Aimé profession d'élève, demeurant et domicilié à Kpalimé, mineur, de nationalité togolaise s/c son père AMEWUHO Komi Kadza, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 18 ca situé à Tové, connu sous le nom de Tové Ati et borné au nord par la route Kpalimé-Lomé, au sud par la route Tové-Klonou, à l'est par le village Tové Ati et à l'ouest par la propriété AZIKI Komla Fofovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 629 déposée le 09 - 10 - 2000, M. CODJIA Kossi Alexis, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé-Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 99 ca situé à Kévé Noépé, connu sous le nom de Douane et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété VETSUPE SENYRAN et au sud par la route Noépé-Douane

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 630 déposée le 09 - 10 - 2000, Mme MATTHIA Apokor Biova, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 22 ca situé à Kévé Noépé, connu sous le nom de Kpuipé et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par la propriété GOEHO Alugba, à l'est par la route Noépé-Kovié et à l'ouest par la propriété GOEHO-Alugba.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 631 déposée le 05 - 10 - 2000, M. HOSSOU-AMOUZOU Kodjo, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé Bè cocoteraie Pa de SOUZA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 20 ca situé à Lomé connu sous le nom de Baguida et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété GAGLO Afatchao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 632 déposée le 05 - 10 - 2000, Mme Yawa DOFELLI, née AVOUGLAN, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Tokoin Novisi Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 01ca situé à Lomé connu sous le nom de Aflao Adidogomé et borné au nord par le lot n° 507 bis, au sud par le lot 528 bis, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par le lot n° 508 bis.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Yaovi Fridolin AVOUGLAN et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 633 déposée le 06 - 10 - 2000, M. BALI Maya-M'Ba, profession d'ingénieur BTP, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 58 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord et à l'est par des rues de 14 m, au sud par la propriété KALEWA et à l'ouest par la propriété Awouli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 634 déposée le 06 - 10 - 2000, M. ASSI Gninou, profession d'agent de SOTOCO, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 79 ca situé à Kara, connu sous le nom d' Adabawere et borné au nord par le lot n° 939, au sud par le lot n° 943, à l'est par le lot n° 941 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 635 déposée le 06 - 10 - 2000, M. d'ALMEIDA Edoh Amah, profession d'ingénieur génierural, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 95 ca situé à Aného connu sous le nom de Gounou-Kopé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité AKPABIE, au sud par la propriété LAWSON Zotchéme, à l'est par la propriété AMETCHONHOUN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AKPABIE Anani Clément et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 636 déposée le 09 - 10 - 2000, M. AMOUDJI Yawovi, profession de Tâcheron Batiment, demeurant et domicilié à Tokoin Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un

immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 52 ca situé à Lomé Agoényivé connu sous le nom de Houmbi et borné au nord et à l'est par des rues de 14 m et 28 m, au sud par les lots n° 1087, 1089 et à l'ouest par le lot 1084.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 637 déposée le 09 - 10 - 2000, M. AMOUDJI Yawovi, profession de tâcheron-Bâtiment, demeurant et domicilié à Aflao Gakli - Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par le lot n° 1453, au sud par une rue de 24 m, à l'est par le lot 1442 et à l'ouest par le lot 1441.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 638 déposée le 09 - 10 - 2000, M. BELEI Makontou, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 99 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Démakpoé Apenyrgbui et : borné au nord par le n° 337, au sud par la voie expresse de 70 m, à l'est par le lot 338 et à l'ouest par un lot non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 639 déposée le 10 - 10 - 2000, M. LAOPKESSI Pitalouna-Ani, profession d'officier de gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 69 ca situé à Kara connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par les lots n° 1257 et 1258, au sud par les lots n° 1264 et 1266, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 640 déposée le 10 - 10 - 2000, M. LAOPKESSI Pitalouna-Ani, profession d'officier de gendarmerie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 26 a 42 ca situé à Kara connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par la collectivité Nabédé, au sud par la ligne haute tension, à l'est par un passage de 14 m et à l'ouest par un passage de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 641 déposée le 10 - 10 - 2000, M. ADJROKOE Yao Agbéko, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 01 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Amadahomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété TOSSOU Zoumagbé Kossi

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 642 déposée le 10 - 10 - 2000, M. SOUZEY Komlan Mawunyo, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 13ca situé à Lomé, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété de M. AHIAMADJIE Kwami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 643 déposée le 11 - 10 - 2000, M. EGAH Mawuena Robert, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 34ca situé à Lomé connu sous le nom de Adoboukorné et borné au nord par la rue de Brazza, au sud par la propriété DOSSOU André, à l'est par la rue Maman N'Danida et à l'ouest par un titre foncier n° 1637 T.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 644 déposée le 14 - 10 - 2000, M. DEGBE Madétawoé, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 93 ca situé à Sokodé connu sous le nom de Kpangalam et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par la propriété DJOUMA DINI, à l'est par la nationale n° 1 et à l'ouest par les collectivités Kpangalam et ESSOWAVANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 645 déposée le 12 - 10 - 2000, M. TOYISSON Aklesso C. Maxime, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 45 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoènyivé Houmbi et borné au nord par le lot n° 350 A, au sud par le lot n° 352 A, à l'Est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 349 et 351.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 646 déposée le 12 - 10 - 2000, M. SAKPONOU Komla, profession d'imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 81 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Avédzi et borné au nord par le lot n° 772, au sud par le lot n° 774 bis, à l'est par une rue non dénommée de 18 m et à l'ouest par le lot n° 775.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 647 déposée le 12 - 10 - 2000, M. SAKPONOU Komla, profession d'imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre

foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 36 ca situé à Lomé connu sous le nom d'Aflao-Avédzi et borné au nord par le lot n° 718 bis, au sud par le lot 716, à l'est par le lot n° 717 et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 648 déposée le 12 - 10 - 2000, M. SAKPONOU Komla, profession d'imprimeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 34 ca situé à Lomé connu sous le nom d'Aflao Adidogomé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 724 bis, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 722.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 649 déposée le 12 - 10 - 2000, M. OFFER Michel Amedomé, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 92 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Adidogomé Wonyomé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 159, à l'est par le lot n° 157 et à l'ouest par le lot n° 158 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 650 déposée le 12 - 10 - 2000, M. SALOU Gourounsi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 92 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Agoényivé Atsanvé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété AZIABLE Kokouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 651 déposée le 12 - 10 - 2000, M. LUKUMAN J. YEMI, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 47 ca situé à Lomé connu sous le nom de Bè-Kpota-Kponon et borné au nord par le lot n° 11, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par le lot n° 20 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 652 déposée le 13 - 10 - 2000, M. DOKOU Nicaise, profession de représentant commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 33 ca situé à Lomé connu sous le nom d'Aflao Gblin Komé-Wataklassoukopé et borné au nord par les lots n° 779 bis et 780, au sud par le passage de 8 m, à l'est par la rue de 14 m et à l'ouest par le passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 653 déposée le 13 - 10 - 2000, Mme MENSAH A. Marguérite, épouse da SILVEIRA, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 64 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Tokoin Hédzranwoé et borné au nord par le lot n° 1905, au sud par le lot 1903, à l'est par le Bd du Haho et à l'ouest par le lot 1893.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 654 déposée le 13 - 10 - 2000, M. NAWOO Koffi Doukou, profession d'instituteur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 72 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Bè Akodessewa et borné au nord,

par le lot n° 5, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par la propriété TONYE WOGBLON et à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 655 déposée le 18 - 10 - 2000, Mme AMOUZOU Afiwa, épouse AGBEMEBIA, profession de coiffeuse, demeurant et domiciliée à Tokoin Lycée, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Notsé, préfecture de Haho connu sous le nom de Alinou Sabakomé et borné au nord par la propriété de Mme AMOUZOU Fofò, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Alinou Sabakomé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 656 déposée le 18 - 10 - 2000, M. AGBEMEBIA Kodjovi, profession de directeur de société à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 42 a 00 ca situé à Notsé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Alinou Kodjovidenou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kodjovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 657 déposée le 18 - 10 - 2000, M. AGBEMEBIA Kodjovi, profession de directeur de société à la retraite, demeurant et domicilié à Tokoin Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 34 a 59 ca situé à Notsé, préfecture de Haho, connu sous le nom de Alinou Avizouha et borné au nord par la rue Agokoli et la propriété de Mme Godji, au sud par la propriété Tronc Agokoli, à l'est par la propriété Agbémébia Kodjovi et à l'ouest par la collectivité Anakopé Avizouha et la propriété Zoké Fidé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 658 déposée le 18 - 10 - 2000 M. AGBEMEBIA Kodjovi, profession de directeur de société à la retraite demeurant et domicilié à Tokoin Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 01 a 34 ca situé à Notsé, préfecture de Haho connu sous le nom de Bagbékopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Akoudja Dadjéhou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 659 déposée le 20 - 10 - 2000, M. SALIFOU Allassani, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 33 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Atsanvé Togbé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Sikan et au sud par la collectivité Sikan Attisso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 660 déposée le 20 - 10 - 2000, Mme LAWSON Anoko Antoinette, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Bè-chaucou, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 77 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par un lot non numéroté, au sud par le lot n° 7, à l'est par une rue de 14 m, à l'ouest par le lot n° 1.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle ECOUE Adjakou Marie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 661 déposée le 23 - 10 - 2000, Mme KOSSIVI Abia, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 67ca situé à Lomé

Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2439, au sud par le lot n° 2438, à l'est par le lot n° 2440, à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 662 déposée le 23 - 10 - 2000, Mme LABA Ama Constance, épouse WILSON, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Bè Pa de Souza, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 67 ca situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'ouest par deux rues non dénommées, au sud par le lot n° 2439 bis et à l'est par le lot n° 2440.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 663 déposée le 24 - 10 - 2000, M. DANDJI Kakpo Gayiwoé, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 64 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Baguida et borné au nord les lots n° 1519 et 1520, au sud par les lots n° 1519 et 1520 bis A, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 1519.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 664 déposée le 24 - 10 - 2000, M. AKAKPO Ayayi Bruno, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Anani Sekekou Woto.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 665 déposée le 24 - 10 - 2000, Mme d'ALMEIDA Kokoè, épouse CODJO, profession de comptable gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 44ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Agbodzi Kpétsigo, à l'ouest par une rue existante de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 667 déposée le 25 - 10 - 2000, M. FOURN Roland Ulrich Marcel, profession de cadre commercial CFAO Togo, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord et à l'est par les héritiers Vanlare, au sud par les héritiers Tamekloé, à l'ouest par Avouglan Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 668 déposée le 25 - 10 - 2000, M. PAGBAYA Mouzou, profession de conseiller industriel, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 29 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Attiegou et borné au nord par le lot n° 629, au sud par le lot n° 624, à l'est par la route d'Attiegou, à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 669 déposée le 25 - 10 - 2000, Mme ALI Anatou, née BETRE, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin solidarité, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 58 a 54

ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kové et borné au nord et au sud par la collectivité Akolipo, à l'est par la collectivité Ahondjo Anloa, à l'ouest par Badagou Atsu.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 670 déposée le 25 - 10 - 2000, Mme DAHLIN Adakou Mino N'Zo, profession d'employée de bureau Port Autonome, demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 70 ca situé à Lomé Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 783 bis, au sud par le lot n° 781 bis, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, à l'ouest par le lot n° 782.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme DAHLIN Akokoè et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 671 déposée le 26 - 10 - 2000, M. KADJAKA Komi Kpidiba, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 78 ca situé à Niamtougou, connu sous le nom de Dougaéni et borné au nord par les propriétés MEDOUGOU et ANDIWE, au sud par la propriété MAPEOU, à l'ouest par la propriété BOGRA et à l'est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 672 déposée le 26 - 10 - 2000, M. KADJAKA Komi Kpidiba, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 59 ca situé à Niamtougou, connu sous le nom de Yaka et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud et à l'est par la propriété BAYOUMA et à l'ouest par la propriété KAGNAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 673 déposée le 26 - 10 - 2000, M. KONDI-MANE O. Balikou, profession d'Ingénieur Mécanicien, demeurant et domicilié à Agoè Lomé; majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca 85 situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao Gakli et borné au nord par le lot n° 591, au sud par le lot n° 586, à l'est par le lot n° 590, à l'ouest par une rue non dénommée de 21 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 674 déposée le 26 - 10 - 2000, M. BEBESSIKI Lokou, profession de Fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39 ha 16 a 44 ca situé à Nyidove, connu sous le nom de Agoto et borné au nord par la collectivité AMORIN, au sud par la propriété du capitaine TEPE, à l'est par la collectivité Dowomakui Dotse, à l'ouest par la collectivité Agbessigie.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BEBESSIKI Abalo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 675 déposée le 27 - 10 - 2000, M. AKOSSAN Kokou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 54 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Ségbé Zanvi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les collectivités DANSOU, au sud par la collectivité ADEKOUADI Akouamani.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 676 déposée le 26 - 10 - 2000, M. AMOUZOU Etchi Gaston, profession de professeur à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Aného, connu sous le nom de Agovoudou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les héritiers Princes Agbodjan.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AGBEBAVI Tonyi James et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 677 déposée le 27 - 10 - 2000, Mlle. FUMEY Chantal, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Créteil en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Kpogan, connu sous le nom d'Agbétiko et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les collectivités ALAGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 678 déposée le 27 - 10 - 2000, M. Kouassi Valentin DJADJA-AVONYO, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Lotissement-gendarmerie et borné au nord par le lot n° 1035, au sud par le lot n° 1032, à l'est par les lots n° 1034 bis et 1033 bis, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 679 déposée le 27 - 10 - 2000, Mme BODE Alimatou, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Kpalimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 31 ca situé à Kpalimé, connu sous le nom de Zomayi Kpota et borné au nord par le lot n° 87, au sud et à l'ouest par des rues en projet de 16 m et à l'est par le lot n° 90.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 680 déposée le 30 - 10 - 2000, M. KOFFI Komi, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, con-

sistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 32 ca situé à Lomé Aflao Sagbado connu sous le nom de Gblenkomégan et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 79 A, à l'est par le lot n° 69 et à l'ouest par le lot n° 78 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 681 déposée le 30 - 10 - 2000, M. KOFFI Komi, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 11 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 60 A et à l'ouest par le lot n° 63.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 682 déposée le 30 - 10 - 2000, M. AMOUSSOU GUENOU Assiba, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 89 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Lotissement-gendarmerie et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 721 et 722, à l'est par le lot n° 720.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 683 déposée le 30 - 10 - 2000, M. GBEASSOR Chemahoe, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 30 ca situé à Lomé-Bè, connu sous le nom de Atiéguou et borné au nord et sud, par les collectivités AKOE-SABA, à l'est et à l'ouest par la propriété AGBOGAN Améglélor.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AMONI Kokou Deladem et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 684 déposée le 30 - 10 - 2000, Mlle HOUNDJOE Agnelevi Régine, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 29 ca situé à Lomé connu sous le nom de Hountigomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 57, à l'est par le lot n° 48 et à l'ouest par le lot n° 46.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 685 déposée le 31 - 10 - 2000, M. FARE Gbati, profession de chaudronnier Soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 03 ca situé à Bassar, connu sous le nom de Biakpabé-Haut et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par les lots nos 664 et 666, à l'est par le lot n° 663 et à l'ouest par le lot n° 669.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 21 686 déposée le 31 - 10 - 2000, M. KOUEVIDJIN Assenku Messan, profession de conseiller d'orientation, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 82 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Djagblé et borné au nord par la propriété Kuadefozo Tronka, au sud et à l'est par la collectivité Bedjra Atidiame.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Conservateur de la propriété foncière
P.O. Mme Afiwa d'ALMEIDA

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

N° 1209/MISD-SG-DAPSC-DSC du 01/09/2000

Dénomination : ASSOCIATION " DIEU VOUS AIME "

Siège : Lomé - Togo

Buts : Apporter la Bonne Nouvelle aux pauvres en cultivant en eux la crainte de Dieu et en plaçant l'homme au centre de toute préoccupation ;

- Lutter contre la pauvreté et la faim ;
- promouvoir l'éducation, la santé pour une meilleure qualité de vie de l'être humain ;
- Susciter la solidarité avec le monde paysan ;
- Faire avancer la convergence de la diversité des cultures.

Lomé, le 1^{er} Septembre 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1210/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/09/2000

Dénomination : " REGENERATION "

Siège : Zowla (P/Lacs - Togo)

Buts : Promouvoir le développement communautaire ;

- Eveiller la conscience des masses ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales ;
- Encourager les populations à s'organiser en groupements à vocations multiples et d'en assurer la gestion ;
- Contribuer à la préservation et la protection de l'environnement ;
- Améliorer les infrastructures socio-éducatives et sanitaires et de renforcer la capacité de gestion et d'auto-entretien par les populations ciblées.

Lomé, le 1^{er} Septembre 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1212/MISD/SG/DAPSC/DSC du 21/9/2000

DENOMINATION : « ASSOCIATION JOURNALISTES
POUR UN ENVIRONNEMENT
SAIN » (A.J.E.S.)

SIEGE : LOME - TOGO

BUTS : L'AJES a pour but d'œuvrer pour la vulgarisation des techniques et moyens de lutte contre les menaces qui pèsent sur l'environnement.

Lomé, le 1^{er} Septembre 2000

Le ministre de l'intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1213/MISD-SG-DAPSC-DSC du 1^{er}/09/2000

Dénomination : "ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT, LA SOLIDARITE, LA TOLERANCE ET LA PAIX"

(A. D. E. S. T. O. P.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : L'ADESTOP a pour but de promouvoir des idéaux de paix et de cultiver en l'homme l'esprit de développement humain et ainsi renforcer la cohésion de la nation.

Lomé, le 1^{er} Septembre 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité

et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 1214/MISD-SG-DAPSC-DSC du 01/09/2000

Dénomination : "ASSOCIATION TOGOLAISE DES CONSOMMATEURS"

(A. T. C.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Protéger et défendre les intérêts des Consommateurs togolais ;
- Eduquer et informer les Consommateurs sur leurs droits et devoirs ;
- Encourager la consommation des produits locaux au Togo ;
- Participer à la protection de l'environnement.

Lomé, le 1^{er} Septembre 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité

et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 1216/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/09/2000

Dénomination : "EGLISE DE LA CROIX BLANCHE"

Siège : Tomegbé (P/Badou) - Togo

Buts : Maintenir la foi, garder la doctrine forte, discipliner ses membres à observer sa Sainte Parole.

Lomé, le 1^{er} Septembre 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité

et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 1217/MISD/SG/DAPSC/DSC du 28/8/2000

DENOMINATION : «LA PORTEUSE DE PAIX»

SIEGE : LOME - TOGO

BUTS : La Porteuse de Paix a pour but de promouvoir la Paix en faveur du développement et du mieux être au Togo et dans le monde.

Lomé, le 1^{er} Septembre 2000

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité

et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 1218/MISD/SG/DAPSC/DSC du 4-9-2000

Dénomination : "Association Islamique pour la Charité et la Prêche" (A. I. C. P.)

Siège : Bafilo (P/Assoli) - Togo

Buts : - Promouvoir l'épanouissement de l'Islam ;
- Promouvoir l'union, la paix, l'entente, la fraternité et l'esprit d'entraide parmi les membres et partant parmi tous les musulmans du Togo ;
- Poursuivre une activité sociale et religieuse dans l'intérêt de tous ses membres ;
- Construire des écoles et mosquées ;
- Entretien des mosquées par la fourniture des nattes ;
- Promouvoir l'enseignement islamique dans les milieux communautaires.

Lomé, le 4 septembre 2000

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité

et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 1219/MISD/SG/DAPSC/DSC du 4-9-2000

Dénomination : "Comité d'Action pour le Potentiel Humain" (C. A. P. H.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Protéger les droits de l'enfant et de la femme ;
- Améliorer les conditions de vie des enfants et des femmes défavorisés ;
- Lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants.
- Lutter contre la pauvreté ;
- Protéger l'environnement.

Lomé, le 4 septembre 2000

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité

et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 1220/MISD/SG/DAPSC/DSC du 4-9-2000

Dénomination : "Conseil des Femmes pour la Promotion de l'Equité et le Développement" (C.F.P.E.D.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : Le CFPED a pour but de promouvoir la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs du développement.

Lomé, le 4 septembre 2000

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1243/MISD/SG/DAPSC/DSC du 5-9-2000

Dénomination : "Femme - Développement et Avenir"
(F. D. A.).

Siège : Lomé - Togo

Buts : Former les femmes de différents partis politiques et de différentes Associations pour qu'elles participent pleinement à la vie du pays.

Lomé, le 5 septembre 2000

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1244/MISD/SG/DAPSC/DSC du 5-9-2000

Dénomination : "Cercle des Amis Unis pour la Santé"
(C. A. M. U. S.).

Siège : Lomé - Togo

Buts : - Améliorer l'accessibilité aux soins de santé des populations ;
- Sensibiliser les populations sur les dangers de la faiblesse ou de l'absence des soins nécessaires ;
- Contribuer au bien-être des populations ;
- Mettre à la disposition des adhérents les compétences du personnel soignant ;
- Combattre l'automédication et l'intoxication médicamenteuse sous toutes ses formes.

Lomé, le 5 septembre 2000

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1248/MISD/SG/DAPSC/DSC du 5-9-2000

Dénomination : "Association des volontaires pour le ramassage des ordures dans la ville de Kara"
(A. V. R. O. VI. K.A.).

Siège : Kara (P/Kozah) - Togo

Buts : - Améliorer les conditions d'hygiène du milieu à travers l'élimination salubre des déchets ;
- Lutter contre la pollution de l'environnement ;
- Créer des activités génératrice de revenus dans la population de la Commune par les habitants eux-mêmes
- Fournir des ordures à la population comme source d'engrais organique pour enrichir les sols pauvres.

Lomé, le 5 septembre 2000

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1249/MISD/SG/DAPSC-DSC du 5/09/2000

Dénomination : "CORAFRIQUE"

Siège : Guerin-Kouka (P/Dankpen) - Togo

Buts : Promouvoir l'éducation des enfants par :
la facilitation de l'accès à l'école ;
l'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
la diversification des appuis à la scolarisation ;
le renforcement des capacités communautaires.

Lomé, le 05 Septembre 2000

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1256/MISD/SG/DAPSC/DSC du 6-9-2000

Dénomination : "Association des Mécaniciens Cyclomoteurs de la Région Centrale du Togo"
(A. M. C. R. C. T.).

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) - Togo

Buts : Promouvoir le développement intégral des mécaniciens cyclomoteurs de la Région Centrale par l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Lomé, le 6 septembre 2000

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1258/MISD/SG/DAPSC/DSC du 6-9-2000

Dénomination : "Secours à l'Enfance Malheureuse"
(S. E. M.).

Siège : Tabligbo (P/Yoto) - Togo

Buts : S.E.M. a pour but d'œuvrer pour la protection et la promotion du bien-être de l'enfance.

Lomé, le 6 septembre 2000
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1260/MISD/SG/DAPSC/DSC du 7-9-2000

Dénomination : "Centre d'Action pour la Santé, l'Education et l'Environnement"
(C. A. S. E. - Togo.).

Siège : Agou - Gare (P/Agou) - Togo

Buts : Renforcer des actions de la population sur la Santé et l'éducation l'appui à l'éducation, à la scolarisation des jeunes, adultes et enfants, Etudes socio-environnementales.

Lomé, le 7 septembre 2000
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1261/MISD-SG-DAPSC-DSC du 7/09/2000

Dénomination : "ASSOCIATION INTERNATIONALE SUMA CHING HAI CENTRE DE LOME"

Siège : Lomé - Togo

Buts : Rechercher la bonté et la beauté originelle ;
- Concrétiser tous les désirs spirituels et matériels ;
- Pratiquer quotidiennement la méthode de QUAN YIN pour les réalisations intérieures de notre harmonie et sagesse éternelle.

Lomé, le 7 Septembre 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1268/MISD/SG/DAPSC/DSC du 7-9-2000

Dénomination : "Cercle d'Action pour la Protection et la Promotion de l'Enfant et de la Famille"
(C. A. P. P. E. F.).

Siège : Lomé - Togo.

Buts : CAPPEF a pour but de mener aux côtés des organisations internationales et des autres ONG œuvrant dans le même sens, une lutte contre toutes sortes de privations dont sont victimes la plupart des familles humaines dans le monde.

Lomé, le 7 septembre 2000
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1270/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/09/2000

Dénomination : "S. O. S. DEVELOPPEMENT TOGO"

Siège : Tabligbo (P/ Yoto - Togo)

Buts : Aider les paysans : la préfecture de Yoto à moderniser leurs méthodes de travail
- Intensifier et diversifier les cultures ;
- Formuler une politique de développement économique-socio-culturel pour la jeunesse.

Lomé, le 7 Septembre 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1296/MISD-SG-DAPSC-DSC du 2/09/2000

Dénomination : "ASSOCIATION TOGOLAISE DES COIFFEUSES-COIFFEURS DE LA NOUVELLE GENERATION"
(A. T. C. N. G.)

Siège : Lomé - Togo

Buts : Unir les Coiffeuses et Coiffeurs au sein d'une même association ;
- Apprendre à ses membres le sens de responsabilité ;
- Entretenir et développer des relations amicales entre ses membres ;
- organiser des activités ludiques, socio-culturelles et éducatives.

Lomé, le 12 Septembre 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1297/MISD-SG-DAPSC-DSC du 12/09/2000

Dénomination : "ASSOCIATION DES JEUNES POUR LA PROMOTION DE LA SANTE"
(A. J. P. S.)

Siège : Sokodé (P/Tchaoudjo) - Togo

Buts : L'AJPS a pour but de contribuer à la promotion et à la protection de la santé de population togolaise.

Lomé, le 12 Septembre 2000
Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1307/MISD/SG/DAPSC/DSC du 13-9-2000

Dénomination : "Cercle des Femmes Démocrates du Togo - Pour la Sauvegarde de la Dignité de la Femme Africaine"
(C.F. D. T. / SA. DI. F. A.).

Siège : Lomé - Togo

Buts : Renforcer l'unité et la solidarité entre ses membres
- Lutter contre la division sociale sous toutes formes
- Amener le citoyen à prendre conscience des changements démocratiques qui s'opèrent ;
- Venir en aide à toutes celles qui sont en situation de détresse ;
- Entretenir et sauvegarder les droits de l'homme et de la femme.

Lomé, le 13 septembre 2000
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1316/MISD/SG/DAPSC/DSC du 14-9-2000

Dénomination : "Association Togolaise Jeunesse et Culture"
(A. TO. JE. C.).

Siège : Lomé - Togo

Buts : L'ATOJEC a pour but de ressusciter les rythmes, les danses et les jeux traditionnels en voie de disparition et de les revaloriser afin de les hisser au rang de la civilisation universelle.

Lomé, le 14 septembre 2000
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1317/MISD/SG/DAPSC/DSC du 14-9-2000

Dénomination : "Groupement SOUROU" (PATIENCE).

Siège : Lomé - Togo

Buts : Préparer et commercialiser les beignets d'arachide, la boisson locale "Le Tchouc" et autres ;
- Promouvoir la capacité socio-économique de ses membres ;
- Développer l'esprit de fraternité et faire la promotion de la femme.

Lomé, le 14 septembre 2000
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 1318/MISD/SG/DAPSC/DSC du 14-9-2000

Dénomination : "Action des Jeunes pour la Promotion de l'Education et de la Santé"
(A. J. P. E. S.).

Siège : Lomé - Togo

Buts : Lutter contre l'analphabétisme ;
- Freiner la déperdition scolaire surtout chez les jeunes filles ;
- Lutter contre les MEST/SIDA et les maladies épidémiques et endémiques ;
- Diminuer la mortalité infantile ;
- Mettre en place en milieu rural, des structures communautaires

Lomé, le 14 septembre 2000
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

AVIS DE PERTES DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 7796, Vol XL, F° 60 RT appartenant au feu AGBOKOU Apéamelagno Louis, inspecteur du trésor demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 23173 RT, Volume 117 F° 30 appartenant à M. de SOUZA Kwami Galley, militaire demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 8351 RT, Vol XL III F° 16 appartenant à M. Alphonse Akouété Apeté DAWSVY, comptable à la Texaco Accra Ghana.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 204 vol II F° 03, appartenant à M. Aloysins Atsakésou Miller, employé de commerce demeurant à Lomé

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 12 658 de la République togolaise appartenant à Madame Thérèse AMEH.

Pour deuxième insertion

L'avis est donné au public de la perte du Titre foncier n° 19.025, Vol. XCVI, F° 77 de la République Togolaise, appartenant à M. VIGNON Kinnoudé, Directeur de Société demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte des Titres fonciers n° 13.059 RT, Vol. LXVI, F° 112 et n° 13.060 RT, vol. LXVI F° 113 appartenant à M. KOUASSI E. Kwam, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième insertion

